



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

Chômage Mars 2012			
	Taux	Chômeurs	
Valais	4.1%	5668	↘
Haut-Valais	1.5%	572	↘
Valais central	4.9%	2625	↘
Bas-Valais	5.5%	2471	↘

10 avril 2012

Valais : la situation sur le marché du travail en mars

(IVS).- 5668 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans à la fin mars, soit 1155 de moins qu'à la fin février. Le taux de chômage a reculé de 0.9 point pour s'établir à 4.1%. Sur le plan suisse, le Valais est le canton qui a enregistré la baisse du chômage le plus marquée. Cette diminution est essentiellement saisonnière.

Le recul du chômage de mars a été ressenti avant tout dans les professions saisonnières de la construction et de l'agriculture. Ces deux groupes représentent ensemble 96% du recul total du chômage de mars.

La conjoncture valaisanne semble actuellement meilleure que ce que les prévisions laissaient entrevoir. Parmi les signes encourageants, on remarque que le chômage est inférieur à l'année dernière dans la plupart des groupes de professions, à l'exception des professions liées à la construction. Dans cette branche, les chantiers tardent encore à démarrer en raison de l'hiver rigoureux qui vient de se terminer. La neige qui subsiste encore à certains endroits freine en effet la reprise des chantiers en montagne. Les entreprises hésitent donc encore à (ré)engager des collaborateurs et les agences de travail intérimaire rencontrent des difficultés à placer du personnel. La situation actuelle est différente de l'hiver dernier, où des conditions climatiques clémentes avaient permis une reprise plus précoce de l'activité sur les chantiers.

La construction reste toutefois un des piliers de l'économie cantonale et les prévisions restent optimistes dans cette branche. L'activité devrait redémarrer en avril grâce notamment aux conditions climatiques favorables qui règnent actuellement.

Note aux rédactions

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter - entre 11h00 et 11h30- Patrizia Clavien-Remedi, chargée de communication du Service de l'industrie, du commerce et du travail, au 027 606 73 21



Les chiffres essentiels du chômage valaisan (Mars 2012)

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mars 2012	var mens.	var. ann.	Mars 2012	var. mens.	var ann.
Suisse	3.2%	-0.2 pt	-0.2 pt	126392	-6762	-8513
Valais	4.1%	-0.9 pt	0.2 pt	5668	-1155	327
Haut-Valais	1.5%	-0.4 pt	-0.1 pt	572	-150	-50
Valais Central	4.9%	-1.0 pt	0.3 pt	2625	-526	170
Bas-Valais	5.5%	-1.0 pt	0.5 pt	2471	-479	207
RAV Oberwallis	1.5%	-0.4 pt	-0.1 pt	573	-149	-49
ORP Sierre	4.2%	-0.7 pt	0.4 pt	862	-134	90
ORP Sion	5.3%	-1.2 pt	0.3 pt	1765	-392	81
ORP Martigny	5.9%	-1.6 pt	0.7 pt	1482	-398	171
ORP Monthey-St.-Maurice	4.9%	-0.5 pt	0.1 pt	985	-83	35

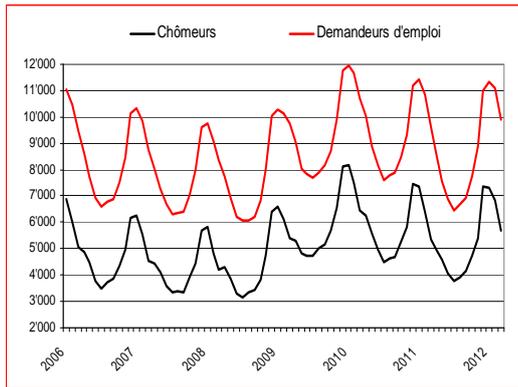
1. Chômage selon les régions

	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mars 2012	var. mens.	var. ann.	Mars 2012	var. mens.	var. ann.
15-24 ans	4.4%	-0.6 pt	-0.1 pt	861	-119	-22
25-49 ans	4.1%	-0.9 pt	0.3 pt	3514	-770	247
50 ans et plus	4.1%	-0.8 pt	0.4 pt	1293	-266	102
Femmes	3.7%	-0.2 pt	-0.3 pt	2184	-78	-146
Hommes	4.4%	-1.4 pt	0.6 pt	3484	-1077	473
Suisses	2.3%	-0.2 pt	-0.1 pt	2529	-249	-134
Etrangers	11.4%	-3.3 pt	1.6 pt	3139	-906	461

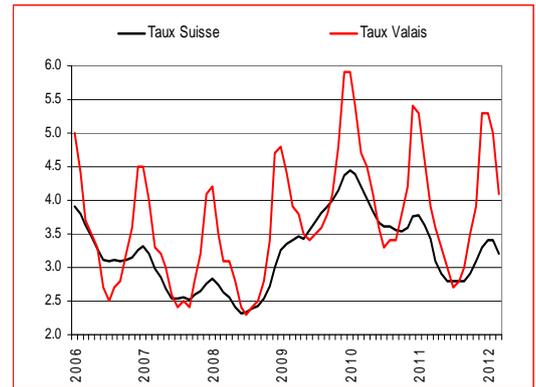
2. Profil des chômeurs

	Mars 2012	var. mens.	var. ann.
Professions saisonnières			
Construction ¹	1516	-863	438
Hôtellerie, restauration et nettoyage ²	1014	81	-68
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	410	-243	35
Professions non saisonnières			
Industrie ³	551	-56	83
Professions commerciales et de la vente	468	0	-49
Transports et activités techniques ⁴	370	-48	32
Information et communication ⁵	148	-5	-20
Activités spécialisées, scientifiques et financières ⁶	172	-6	-33
Activités de service administratif et de soutien ⁷	481	-3	-46
Santé humaine et action sociale ⁸	276	1	-21
Professions artistiques	31	-5	-3
Autres professions ⁹	231	-8	-21

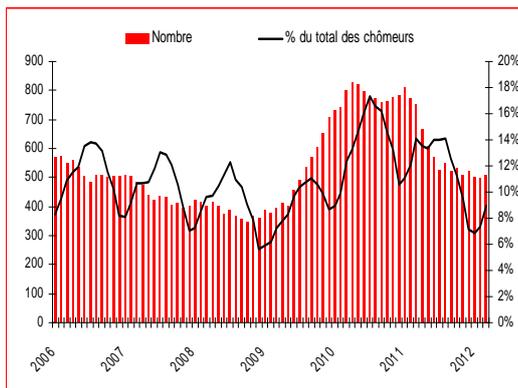
3. Chômage selon les groupes de professions



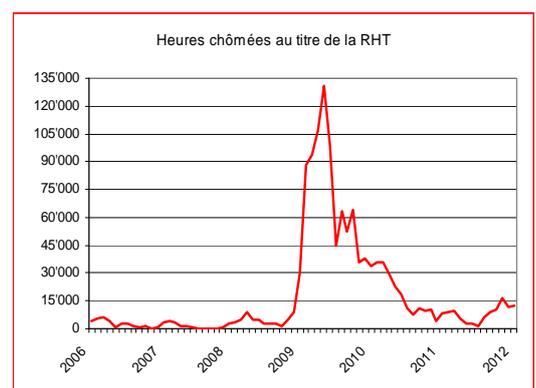
4. Evolution du chômage en Valais



5. Evolution du chômage Valais-Suisse



6. Chômeurs de longue durée¹⁰



7. Evolution de la RHT¹¹

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)

Le bulletin statistique complet est disponible sur www.vs.ch/sict > Informations > Publications

- 1 **Construction** : construction - machinistes
- 2 **Hôtellerie, restauration et nettoyage** : hôtellerie et restauration et économie domestique – nettoyage, hygiène et soins corporels
- 3 **Industrie** : industrie minière, travail de la pierre, matériaux de construction - production denrées alimentaires, boissons et tabacs - industrie textile et industrie du cuir - travail de la céramique et du verre - usinage de métaux et de la construction de machines - électrotechnique, électronique, horlogerie, véhicule, outil - industrie du bois et du papier - arts graphiques - industrie chimique et matières plastiques - autres professions du façonnage et de la manufacture
- 4 **Transports et activités techniques** : transports et circulation – ingénieurs – techniciens - dessin technique
- 5 **Information et communication** : informatique - publicité, marketing, tourisme, administration fiduciaire- professions des postes et télécommunications - professions des médias et apparentées
- 6 **Activités spécialisées, scientifiques et financières** : professionnels de la banque, employés d'assurance - entrepreneurs, directeurs, fonctionnaires supérieurs - professions judiciaires – sciences sociales, humaines, naturelle, physique, exacte
- 7 **Activités de service administratif et de soutien** : professions commerciales et administratives - professions afférentes au maintien de l'ordre, la sécurité
- 8 **Santé humaine et action sociale** : assistance sociale et spirituelle et éducation - professions de la santé - professions du sport et du divertissement
- 9 **Autres** : professions du secteur tertiaire, si pas ailleurs - activité professionnelle ne peut pas être définie - non spécifié
- 10 **Chômeurs de longue durée** : personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année
- 11 **Réduction de l'horaire de travail (RHT)** : la statistique recense les réductions de l'horaire de travail décomptées et indemnisées par les caisses. Pour des raisons d'ordre pratique liées au versement des indemnités, ces données ne sont disponibles qu'après un délai de deux mois.